

COMMUNE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - APPEL D'OFFRES OUVERT

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Hôtel de ville – 9 Place Carami – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex – Tél. : 04.94.86.22.17 - Email : dcp@brignoles.fr

Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.brignoles.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES EN 22 LOTS SUR 4 ANS

Caractéristiques du marché :

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande par lot, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R2162.13 à R.2162.14 du Code de la Commande Publique. Le marché commence à sa date de notification ou à compter de la date indiquée dans le courrier de notification du marché. Sa durée est fixée à 12 mois dans la limite du montant maximum d'engagement prévu pour chacun des lots.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale du marché est fixée à 48 mois.

CPV principal : 15800000-6 (produits alimentaires divers).

Les fournitures sont divisées en 22 lots, attribués par marchés séparés, selon la répartition figurant dans le cahier des clauses particulières (C.C.T.P.) et rappelés ci-dessous :

- **Lot n° 1 : Viandes surgelées.** CPV n°15119000-5 (Viandes diverses) n°15896000-5 (Produits surgelés)

Montant maximum annuel : 79 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 316 000 € HT.

- **Lot n° 2 : Produits de la mer surgelés.** CPV n°15221000-3 (Poisson congelé) n°03310000-5 (Poissons, crustacés et produits aquatiques)

Montant maximum annuel : 59 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 236 000 € HT.

- **Lot n° 3 : Légumes et pommes de terre surgelés.** CPV n°15331170-9 (Légumes congelés)

Montant maximum annuel : 43 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 172 000 € HT

- **Lot n° 4 : Préparations alimentaires composites surgelées.** CPV n°15896000-5 (Produits surgelés) - n°15893100-5 (Préparations alimentaires).

Montant maximum annuel : 26 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 104 000 € HT.

- **Lot n° 5 : Pâtes fraîches.** CPV n° 15851100-9 (Pâtes alimentaires non cuites)

Montant maximum annuel : 4 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 16 000 € HT

- **Lot n° 6 : Viandes fraîches.** CPV n° 15110000-2 (Viande)

Montant maximum annuel : 79 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 316 000 € HT

- **Lot n° 7 : Viandes fraîches de volailles.** CPV n°15112100-7 (Volaille fraîche) - n° 15112120-3 (Dindes) – n°15112130-6 (Poulets)

Montant maximum annuel : 35 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 140 000 € HT

- **Lot n° 8 : Charcuterie et viandes cuites.** CPV n°15131120-2 (Charcuterie)

Montant maximum annuel : 24 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 96 000 € HT

- **Lot n° 9 : Poissons frais.** CPV n°03310000-5 (Poissons, crustacés et produits aquatiques)

Montant maximum annuel : 19 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 76 000 € HT

- **Lot n° 10 : Fruits et légumes.** CPV n° 15842400-6 (Fruits, fruits à coque ou écorces de fruits confits au sucre) - n° 15300000-1 (Fruits, légumes et produits connexes)

Montant maximum annuel : 104 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 416 000 € HT.

- **Lot n° 11 : Produits laitiers et avicoles.** CPV n° 15500000-3 (Produits laitiers)

Montant maximum annuel : 71 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 284 000 € HT

- **Lot n° 12 : Fromages.** CPV n° 15540000-5 (Fromages)

Montant maximum annuel : 70 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 280 000 € HT

- **Lot n° 13 : Pain et viennoiseries.** CPV n° 15811100-7 (Pain) n° 15811300-9 (Croissants)

Montant maximum annuel : 72 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 288 000 € HT

- **Lot n° 14 : Conserves.** CPV n° 15897200-4 (Aliments en conserve)

Montant maximum annuel : 62 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 248 000 € HT

- **Lot n° 15 : Epicerie – Condiments – Féculents – Produits déshydratés.** CPV n°15893000-4 (Denrées sèches)

Montant maximum annuel : 83 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 332 000 € HT

- **Lot n° 16 : Biscuits.** CPV n°15820000-2 (Biscottes et biscuits, pâtisserie et gâteaux de conservation)

Montant maximum annuel : 22 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 88 000 € HT

- **Lot n° 17 : Produits surgelés BIO.** CPV n°15896000-5 (Produits surgelés)

Montant maximum annuel : 34 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 136 000 € HT

- **Lot n° 18 : Produits laitiers et avicoles BIO.** CPV n° 15500000-3 (Produits laitiers)

Montant maximum annuel : 27 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 108 000 € HT

- **Lot n° 19 : Epicerie BIO** CPV n°15893000-4 (Denrées sèches)

Montant maximum annuel : 20 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 80 000 € HT

- **Lot n° 20 : Fruits et légumes BIO** CPV n° 15300000-1 (Fruits, légumes et produits connexes) - n°15842400-6 (Fruits, fruits à coque, ou écorces de fruits confits au sucre)

Montant maximum annuel : 40 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 160 000 € HT

- **Lot n° 21 : Viandes fraîches BIO** CPV n° 15110000-2 (Viande)

Montant maximum annuel : 79 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 316 000 € HT

- **Lot n° 22 : Viandes de volailles BIO** CPV n°15112100-7 (Volaille fraîche)

Montant maximum annuel : 50 000 € HT. Montant maximum sur 4 ans : 200 000 € HT

Le montant total maximum annuel de dépenses pour les 22 lots est de 1 102 000 € H.T.

Le montant total maximum de dépenses sur les 4 années pour les 22 lots est de 4 408 000 € H.T.

Les candidats sont autorisés à répondre à un ou plusieurs lots.

Pour information : la dépense moyenne pour une année (base 2023-2024) et pour chaque lot est indiquée dans le Règlement de la Consultation à l'article premier.

Date prévisionnelle de début des fournitures : août 2025.

Mode de passation : Appel d'offres ouvert européen à passer en application des articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Classification C.P.V. : 15800000-6 (Produits alimentaires divers).

Code NUTS : FRL05

Variantes : Non autorisées.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Accord-cadre conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés conjoints dont le mandataire sera solidaire (souhaités).

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Date et heure limites de réception des offres : Le 21 Février 2025 à 17h00

Conditions de participation :

1/Possibilité de procédure DUME S : Son identifiant est e5dkpzsh

«Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»

2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S :

Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir :

- **Justifications à produire quant à la capacité juridique :**
- **Imprimé Cerfa DC1** joint au DCE ou téléchargeable <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> à compléter),
- **Imprimé Cerfa DC2** joint au DCE ou téléchargeable <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> à compléter),
- **Copie du ou des jugements** prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- **Attestation sur l'honneur** du candidat concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du code de la commande publique (dater et signer la déclaration sur l'honneur jointe au Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.))
- Renseignements sur le respect de **l'obligation d'emploi** mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (si DC1 non produit).
- S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, **le candidat produit les mêmes documents** concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public.

- **Justifications à produire quant à la capacité économique et financière :**
- Déclaration concernant **le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles **ou rubrique F1 de l'imprimé DC2.**

- **Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique :**
- Liste des **principales fournitures** livrées et prestations effectuées **au cours des trois dernières années**, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Attestations, si possible, du destinataire prouvant les prestations de services ou, à défaut, déclaration de l'opérateur économique.

- **Certificat** établi par un service chargé du contrôle de la qualité et habilité à attester la **conformité des fournitures ou des services** à des spécifications ou des normes ou tout autre document prouvant la prise de mesures équivalentes de garantie de la qualité.

N.B : Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

- 1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation,
- 2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :

- Qualité des fournitures : 60 % - Prix des fournitures : 40 %.

Modalités d'obtention du dossier de consultation :

Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres :

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation).

Renseignements d'ordre administratif : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique: Mairie de Brignoles - Service Restauration Collective – Cuisine Jean Jaurès - Avenue Maréchal Foch - 83170 Brignoles - Tél. : 04.98.05.93.83 – Fax : 04.94.69.58.22 – Email : srs@brignoles.fr.

dont la responsable est Madame Amel LENCIONI au 06 49 23 06 19 - Email : lencionia@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : Le 13 Janvier 2025